

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 064915

ND: 09536

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8350

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHIZZOU L AHCEN

Date de naissance : 1960 - 1 - 1

Adresse : SIDI M A A R A N F : N° 98 - S 27 S

Tél. : 0664062290

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/10/2021

Nom et prénom du malade : LAHCEN KHIZZOU

Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : AFFECTION ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 26/10/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13-10-21	C2		300 DH	Signature et cachet du Médecin

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DAOUSSI Draoui Rachid Docteur à la Pharmacie 28, Lot Al Othmanie Sidi Maârouf Tunis - 1000	12/10/21	127,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

Dr ALLOUANE Mohamed Amine

O.R.L et chirurgie cervico-faciale

Traitement de la surdité

Chirurgie de la thyroïde

Traitement du vertige

Prise en charge du ronflement

Rhinite Allergique

Chirurgie endoscopique

Ancien médecin à l'hôpital

20 Aout Casablanca



Implant cochléaire
زراعة القوقعة

جراحة الأنف والأذن والحنجرة
علاج الصمم
جراحة الغدة الدرقية (الكواطرا)
علاج الدوخة
علاج الشخير
الحساسية
الجراحة بالمنظار
طبيب سابق بمستشفى
غشت الدار البيضاء 20

Mr KHIZZOU LAHCEN

48,50
COTIPRED 20 MG
3 cp le matin pendant 5 jours

78,60
LORODES 5 MG
1 cp le soir pendant 1 mois

5127,10

Dr. ALLOUANE Mohamed Amine
Spécialiste en ORL et Chirurgie
Angle Bd. Al Qods et Bd. Haifa
Ain Chock - Casablanca
Tel: 05 22 50 04 40 / 06 10 88 02 32

Cotipred® 20 mg
prednisolone
20 comprimés effervescents sécables
118000 04 10 16

Lorodes® 5 mg
Desloratadine
30 Comprimés Orodisposables
6 118000 331438

PHARMACIE DAOUSS.
Dr. Daouss Nacir
28 Bd. Al Qods Casablanca - Tél: 05 22 50 04 40
Fax: 05 22 50 04 40 / 06 10 88 02 32

Angle Boulevard Al Qods et bd Haifa, Résidence Ryad Al Qods gh2,
Aïn Chock Casablanca
0522.50.04.40 - Urgence: 0610.88.02.35